



DRT

DROI2301 Théorie générale du droit

[30h+15h exercices] 4 crédits

Enseignant(s): Olivier De Schutter
Langue d'enseignement : français
Niveau : cours de 2ème cycle

Objectifs (en terme de compétences)

Le cours vise à favoriser une réflexion critique sur le droit, et plus précisément sur la fonction du droit dans une société reposant sur le gouvernement par la liberté individuelle (liberté d'entreprise, liberté contractuelle, autonomie individuelle). Le thème transversal du cours sera donc le rapport entre liberté et sécurité, ou intérêt général et auto-détermination de l'individu.

Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

Ce cours a pour objet une réflexion générale sur le droit. Les aspects abordés concernent ceux qui font l'objet traditionnel de cette réflexion, notamment la question du fondement des normes et de la légitimité (problème des valeurs, de l'obligation politique, du caractère obligatoire des normes ...), la question des méthodes d'application et d'interprétation de la norme (rapport théorie du langage-théorie du droit, ...), la question de la définition des concepts juridiques. Le cours utilisera la méthode du cours magistral et, dans la mesure des moyens attribués, des méthodes plus actives, notamment celle qui consiste en l'animation de sous-groupes.

Résumé : Contenu et Méthodes

Le cours est donné sous forme d'un exposé oral entrecoupé de nombreuses discussions avec les auditeurs. Des textes sont mis à la disposition des étudiants si ceux-ci souhaitent compléter ou vérifier les notes prises au cours.

Le cours parle sur l'homologie qui existe entre les débats actuels portant sur la nécessité de réguler la mondialisation ou les mécanismes du marché, et des débats plus anciens ayant accompagné l'émergence du libéralisme. En 2002-2003, l'on se penchera plus particulièrement sur les modalités de la préservation par le juge de l'autonomie de la sphère du marché contre toute

tentative d'immixtion du politique, dans la pensée juridique américaine.

L'accent sera mis sur les liens entre le raisonnement juridique et l'analyse économique : l'hypothèse du cours est que la préservation de l'autonomie du marché contre toute tentative d'immixtion de la part de l'Etat prend appui sur une représentation idéalisée du rapport économique et, dès lors, des conditions d'exercice de la liberté contractuelle.

Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)

//